

ÉLECTIONS

PROFESSIONNELLES 2018

DU 29 NOVEMBRE

AU 6 DECEMBRE



Union
syndicale
Solidaires

Juillet / Aout 2018 - N° 158

Édito : C'est la rentrée

Blanquer empile actuellement ses réformes malheureusement cohérentes. Avec la mise en œuvre de Parcoursup, la casse du service public d'orientation, la réforme des lycées (professionnel, général et technologique), et la remise en cause des pédagogies coopératives, une seule et même logique : un projet d'école libéral et réactionnaire pour renforcer le tri social dévolu à l'école et placer les élèves sur le marché du travail. Afin de mettre au pas les personnels, ce sont toujours les mêmes solutions : casser les statuts et développer la précarité et le management à l'école. Face à ce rouleau compresseur, une nécessité : la mobilisation de tous les personnels, de la maternelle à l'université !

**Refusons cette vision libérale et réactionnaire de l'école !
Pour une école égalitaire, publique, laïque et émancipatrice,
MOBILISONS-NOUS DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ !**

Quel avenir pour le lycée Delambre à Amiens Nord ?

Insuffisances manifestes des politiques publiques envers les quartiers populaires

Vous souvenez-vous du rapport Borloo sur les politiques publiques dans les quartiers populaires sorti en avril dernier ? Aussitôt sorti, aussitôt enterré par le président de la République un mois plus tard !

Voici quel en était l'épilogue : « Je dois avouer ma stupéfaction d'avoir découvert à quel point le système était désinvolte et se mentait à lui-même. Non seulement les moyens déployés dans les quartiers appelés prioritaires sont en dessous du minimum républicain, mais plus grave les correctifs mis en place se sont quasiment tous arrêtés ». Ces quartiers, plus jeunes, d'origines culturelles plus diverses et plus pauvres sont plus touchés par le chômage, la précarité, le décrochage scolaire, l'absence des services publics, etc. Le rapport établit, entre autre chose, que ces quartiers comptent deux fois moins de lycéen-ne-s en filières générales. L'école du tri social que SUD éducation dénonce fonctionne ici à plein régime.

Illustration

La situation du lycée général et technologique Delambre, situé à Amiens Nord, quartier prioritaire de la politique de la Ville, constitue une bonne illustration de cette situation que l'ancien ministre fait mine de découvrir. En effet, alors qu'à cette rentrée et malgré une infime baisse démographique, les autres lycées publics de la ville accueillent toujours plus de lycéen-ne-s en seconde, le lycée Delambre aura manifestement du mal à « remplir » 5 classes de secondes (« remplir », dans le langage de l'administration, c'est-à-dire atteindre le seuil des 35 élèves qui est la norme académique pour l'ouverture d'une classe supplémentaire).

Or cinq classes en seconde, dans un lycée, c'est un seuil en deçà duquel il ne faut pas descendre, sous peine de mettre en péril l'ensemble de la structure. C'est donc bien la survie du seul lycée général et technologique du quartier nord qui est en jeu aujourd'hui. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir réclamé pendant des mois l'ouverture d'une sixième seconde à la rentrée dernière.

« Quand on veut noyer son chien... »

À cette rentrée, avec des effectifs en berne et 3 postes d'enseignant-e-s supplémentaires fermés, on ne manquera sans doute pas de fustiger les agitatrices et agitateurs de tout poil ; c'est-à-dire les personnels et les usagères et usagers qui, en décembre 2017 se sont mobilisées pour dénoncer des conditions d'enseignement indignes dans des classes surchargées.

Mais il faut le dire et le répéter : l'enchaînement des événements qui s'en est suivi, avec son lot de violences policières, n'est pas la cause de la fuite des familles cette année. Cette fuite, vers le privé évidemment, mais également vers les autres lycées publics de la ville, ne date d'ailleurs pas d'hier. Non, ce qui s'est produit en décembre dernier n'est que la conséquence de politiques publiques qui depuis des années se moquent des habitant-e-s des quartiers populaires. Pour exemple, sur le quartier, parmi les jeunes de 15 à 17 ans, 14 % ne sont plus scolarisés, soit le double du reste de la ville (source : Insee). Cela n'a pas empêché l'administration de bourrer les classes de secondes à 35 élèves l'année dernière, et à 30 depuis de nombreuses années ! Elle a ensuite beau jeu d'agiter dans les médias son micro-lycée pour preuve de sa volonté de lutter contre le décrochage scolaire.

La section SUD éducation du lycée dénonce depuis des années les suppressions aveugles de postes et de moyens dans l'établissement : près de 25 postes d'enseignant-e-s en 10 ans, un poste de CPE, la fin des moyens de l'éducation prioritaire, la fin des contrats aidés. Sans parler des postes d'infirmières, d'assistante sociale, d'administration et de vie scolaire qui doivent se partager avec le LP Montaigne, le Greta et depuis 2014, le micro-lycée. Et gageons que la mise en place de la réforme du lycée cette année, les suppressions de postes qu'elle va rendre possible et la définition par le Rectorat des différentes options proposées dans chaque lycée, achèveront le lent et méthodique travail de sape du lycée Delambre. En effet, et alors que les choix d'options seront déterminants pour l'accès à l'enseignement supérieur, toutes les options ne seront pas proposées dans tous les lycées. Un nouveau motif de contournement de leur lycée de secteur s'offrira ainsi aux familles les plus au fait dans la compétition scolaire.

SUD éducation revendique à cette rentrée des moyens à la hauteur des besoins et le retour des lycées dans la politique d'éducation prioritaire. Plus généralement, contre le lycée à la carte, générateur d'inégalités, SUD éducation revendique :

- 25 élèves par classe maximum ;
- une définition nationale des seuils de dédoublements ;
- un lycée polytechnique qui garantisse à tout-e-s les élèves l'appropriation de tous les types de savoir.

REP+ : non à la prime au mérite !

Dans un communiqué en date du 2 juillet, le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé le versement d'une prime de 1000 euros net aux seuls personnels fonctionnaires titulaires exerçant en REP+. Pour le reste de la prime de 3000 euros annoncée par le candidat Macron durant la campagne présidentielle, le projet du ministre est simple : rémunérer les enseignant-e-s au mérite, par "l'adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement".

SUD éducation refuse ce projet pour plusieurs raisons :

- La rémunération au mérite fait partie du vaste projet managérial promu par le ministre Blanquer. Il entre en cohérence avec d'autres annonces, comme le recours accru à la contractualisation ou la suppression du paritarisme : il s'agit d'une mise en concurrence des personnels dans l'objectif supposé d'améliorer les résultats. Pour SUD éducation, cette logique de concurrence va au contraire entraîner l'augmentation de la souffrance au travail et a pour objectif la mise au pas des personnels.

tous les personnels qui travaillent en REP+ doivent être concernés : administratifs, de vie scolaire et ouvriers, titulaires ou contractuel-les doivent avoir les mêmes droits.

- Par ailleurs, SUD éducation refuse la logique indemnitaire et revendique l'intégration des primes et indemnités aux salaires. SUD éducation refuse cet accroissement des inégalités salariales et revendique une hausse des salaires pour tous les personnels qui tendent vers l'égalité salariale.

- Ce n'est pas ce projet de prime au mérite qui va améliorer la stabilité des personnels en REP+. Pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissages des élèves en éducation prioritaire, SUD éducation revendique une diminution du temps de travail pour tous les personnels, du temps de concertation pour les équipes, la baisse des effectifs par classe.

- Les élèves ne sont ni des marchandises ni des produits qu'il faudrait rentabiliser. Rémunérer en fonction des soi-disant "progrès des élèves" envisagés à l'aune d'une orientation pédagogique réactionnaire remet en cause la liberté pédagogique et induit la standardisation conservatrice des pratiques de classe.



Bulletin d'adhésion à SUD-Éducation Somme Année scolaire 2018 - 2019

Pourquoi se syndiquer à SUD-Éducation ?

Un syndicat solidaire : toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé.

Un syndicat unitaire : nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'ÉN.

Un syndicat démocratique : chaque mois, nos AG prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation.

Un syndicat de lutte : nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres) ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement.

Un syndicat de transformation sociale : SUD lutte pour les revendications des personnels et aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

SUD-Éducation ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :

COURRIEL :

LIEU(X) D'EXERCICE

CORPS ET GRADE

Possibilité de paiement échelonné (préciser les mois d'encaissement)

J'autorise Sud-Éducation à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978 (information et liberté). Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud-Éducation 80.

(66% de la cotisation en crédit d'impôts dans la déclaration de revenus)

Date et signature:

Traitement mensuel net	Cotisation annuelle	Traitement mensuel net	Cotisation annuelle
- de 600	6	+ de 2100	230
+ de 600	15	+ de 2200	251
+ de 750	27	+ de 2300	272
+ de 900	45	+ de 2400	293
+ de 1000	54	+ de 2500	315
+ de 1100	64	+ de 2600	340
+ de 1200	75	+ de 2700	364
+ de 1300	89	+ de 2800	390
+ de 1400	102	+ de 2900	416
+ de 1500	117	+ de 3000	443
+ de 1600	135	+ de 3100	472
+ de 1700	153	+ de 3200	500
+ de 1800	174	+ de 3300	530
+ de 1900	192	+ de 3400	561
+ de 2000	210	Au-delà, nous contacter	On n'a pas l'habitude

Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,
80000 AMIENS

Mail : somme@sudeducation.org

www.sudeducation-somme.org

Facebook : SUD Éducation Somme - 80

Portable : 06 07 05 76 67

Permanence le jeudi de 14h à 17h,
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. **CPPAP 0920 S 07511** Dépôt légal Amiens centre de tri. – Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. **ISSN 2430-1655**

éducation
Sud80

EXPRESSION DE SUD EDUCATION SOMME
3-5 RUE JEAN GODRIS,
80000 AMIENS

AMIENS PPDC

P7

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le : 31/08/2018

A distribuer avant le : 09/09/2018

A vos agendas : stage sur les pédagogies alternatives!

Les pédagogies alternatives ont traditionnellement un rôle d'émancipation et s'opposent au modèle néo-libéral. Cependant, certaines de ses méthodes connaissent un regain d'intérêt, sont réappropriées et détournées de leur objectif d'émancipation. A l'école, les pédagogies alternatives sont sujet de défiance ou au contraire éveillent l'espoir de nouvelles pratiques dans les classes. Nous nous interrogerons sur le rôle des pédagogies alternatives, pourquoi et comment les utiliser, au travers de conférences et d'ateliers les 22 et 23 novembre 2018 à la salle des provinces d'Etouvie.

Comment ça marche ?

SUD éducation Somme ou la fédération procède à la déclaration du stage auprès du rectorat et du DASEN, éventuellement aussi des présidents du conseil régional et du conseil départemental pour les agent-e-s qui dépendent de ces collectivités. Pour demander un congé de formation syndicale, il faut envoyer une demande au/à la DASEN dans le premier degré, à la rectrice/au recteur dans le second degré, en passant pas la voie hiérarchique. Le mieux est d'envoyer la demande par mail depuis la boîte académique. Il faut que la demande soit parvenue dans les services du rectorat 1 mois avant le début du stage syndical. Chacun-e dispose de 12 jours dans l'année. Ces journées ne sont pas fractionnables : il faut demander des journées entières.

Et après ?

L'administration a 15 jours pour répondre. Si elle n'a pas répondu 15 jours avant le début du stage, le décret est clair : elle a accepté votre congé. De plus, comme elle a un mois pour organiser le service, elle peut difficilement invoquer la nécessité de service pour refuser votre congé : si jamais vous subissiez des pressions, n'hésitez pas à contacter SUD éducation.